Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

RÈGLEMENT (UE) Nº 347/2012 DE LA COMMISSION

du 16 avril 2012

portant application du règlement (CE) nº 661/2009 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les prescriptions pour la réception par type de certaines catégories de véhicules à moteur en matière de systèmes avancés de freinage d'urgence

(JO L 109 du 21.4.2012, p. 1)

abrogé par:

	Journal officiel		
	nº	page	date
Règlement (UE) 2019/2144 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019	L 325	1	16.12.2019

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/reg/2012/347/2015-04-29/fra